

Dossier de presse

27 octobre 2014

Point presse - 27 octobre 2014

Accidents vasculaires cérébraux AVC, agir vite c'est important

Intervenants

- > Dr Evelyne MASSARDIER – unité dédiée aux AVC au sein du service de neurologie du CHU-Hôpitaux de Rouen
- > Dr Aude TRIQUENOT-BAGAN – unité dédiée aux AVC au sein du service de neurologie du CHU-Hôpitaux de Rouen
- > Dr François BRECHON - Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie



Contact Presse

Adeline CARET

ARS de Haute-Normandie - 02 32 18 31 74
ars-hnормандie-communication@ars.sante.fr

Rouen, le 27 octobre 2014



Accidents vasculaires cérébraux

AVC, agir vite c'est important

L'accident vasculaire cérébral est un problème majeur de santé publique. Le renouvellement de la campagne nationale, radiophonique, internet et affichage, prévue au plan AVC 2010-2014 se justifie amplement par :

- La **fréquence et la gravité de ce problème de santé publique** qui concerne environ 800 000 personnes dont 500 000 gardent des séquelles ; 350 000 personnes sont enregistrées en affection de longue durée pour « AVC invalidant ».
- L'**importance de la mortalité associée aux AVC**. L'AVC reste la première cause de décès des femmes et la troisième cause de décès chez les hommes.
- La **survenue à tous les âges de la vie**. L'âge moyen de survenue est de 70 ans pour les hommes et de 74 ans pour les femmes. Une personne sur quatre a moins de 65 ans lorsque l'accident survient.
- L'**intérêt démontré d'une prise en charge rapide, régulée par le SAMU-centre 15** en termes de survie et de diminution des séquelles associées.

La répétition des messages de prévention pour renforcer la connaissance et la prise de conscience de la population. Chacun doit pouvoir être en mesure d'agir lorsque l'accident survient car les minutes sont comptées. Agir vite permet d'augmenter les chances de la personne en termes de survie, de handicap et de qualité de vie.

Pour plus d'informations

Consultez la page du site de l'ARS de Haute-Normandie dédiée à l'accident vasculaire cérébral
www.ars.haute-normandie.sante.fr/Accident-Vasculaire-Cerebral.146915.0.html

Contact presse

Adeline Caret - 02 32 18 31 74 - 06 47 07 32 17 - ars-hnормандie-communication@ars.sante.fr

Sommaire

- ① Qu'est-ce qu'un AVC ?**
- ② Un mot d'ordre : la rapidité**
- ③ L'AVC en chiffres**
- ④ Les facteurs de risques vasculaires**
- ⑤ Quels sont les symptômes des AVC ?**
- ⑥ La prise en charge en urgence**
- ⑦ La prise en charge en Unité Neuro-Vasculaire (UNV)**
- ⑧ Quelle prévention pour les AVC ?**
- ⑨ Un poids financier considérable**

1 Qu'est-ce qu'un AVC ?

L'accident vasculaire cérébral (AVC) est une « souffrance » brutale dite parfois « attaque » d'une région du cerveau. La cause en est la perturbation soudaine de l'irrigation de cette même partie du cerveau.

Le vaisseau du cerveau peut soit se boucher ou se rompre.

On distingue alors deux grands types d'AVC :

► **Les accidents ischémiques cérébraux** sont les plus fréquents (85% des AVC). Ils surviennent quand un caillot de sang bouche une artère empêchant brutalement le flux sanguin d'irriguer une partie du cerveau. Selon la durée et l'importance de l'attaque on distingue :

■ **Les infarctus cérébraux (IC)** où le déficit neurologique (paralysie, troubles visuels, du langage...) persiste plusieurs heures, et laisse le plus souvent des séquelles. Leur prise en charge thérapeutique est urgente.

■ **Les accidents ischémiques transitoires (AIT)** durent de quelques minutes à quelques heures, et ne laissent aucune séquelle. C'est pourtant un signal d'alarme : il est fréquent qu'ils précèdent un infarctus cérébral. Pour empêcher une récidive plus sévère, l'accident transitoire doit être également pris en charge en urgence. Il est important de savoir que plus de 30% des infarctus cérébraux (avec lésion cérébrale qui laisse le plus souvent des séquelles) sont précédés d'AIT.

L'AIT est donc un accident prémonitoire à ne pas négliger.

► **Les hémorragies cérébrales (10%) et méningées (5%)** sont la conséquence de la rupture d'une artère du cerveau ou des méninges. Le sang se répand dans le tissu cérébral qu'il comprime et endommage. La zone hémorragique est appelée hématome.

2 Un mot d'ordre : la rapidité

Le plan AVC 2012-2014 a pour objectif premier de réduire la fréquence et la gravité des séquelles liées à l'AVC. Il s'agit :

- de diminuer les facteurs de risque
- de sensibiliser toute la population pour que l'appel au 15 devienne un réflexe partagé,
- mais aussi d'améliorer l'organisation de la prise en charge en donnant la possibilité aux services d'urgence des établissements de proximité de recevoir et traiter les patients en lien avec l'UNV (Unité Neuro-Vasculaire) dont les prises en charge permettent de réduire la mortalité et le handicap résiduel de 20 %.

L'AVC est une URGENCE ABSOLUE. L'urgence est du fait

- **de la survenue brutale,**
- **de la gravité,**
- **et de la possibilité d'améliorer l'état du patient grâce à un traitement immédiat.**

Dès les premiers symptômes, il est donc nécessaire d'appeler le 15.

Si le patient est rapidement pris en charge, les risques de lésions cérébrales irrémédiables sont moindres.

③ L'AVC en chiffres

(Source : Haute Autorité de Santé)

- 1^{ère} cause de handicap acquis en France
- 2^{ème} cause de démence peu après la maladie d'Alzheimer
- L'AVC est la 3^{ème} cause de mortalité
- L'AVC touche chaque année environ 150 000 nouveaux patients dont 25% sont âgés de moins de 65 ans.
- 1 AVC toutes les 4 minutes
- 40 000 décès environ chaque année
- 30 000 patients présentent des séquelles lourdes à 1 an
- 30 à 50% de risque de récidive à 5 ans

On dénombre près de 4 000 accidents vasculaires cérébraux chaque année en Haute-Normandie.

④ Les facteurs de risques vasculaires

L'AVC n'est pas une fatalité. Les facteurs de risques sont connus. Certains sont **non maîtrisables** :

► Age : risque élevé avec l'âge

► Sexe

- Homme > 45 ans
- Femme > 55 ans ou ménopausée

► Hérédité

D'autres facteurs de risques sont **maîtrisables**

► Hypertension artérielle - 1er facteur de risque :

- Risque multiplié par 2 ou 4
- Tension artérielle recommandée < 14/9 voire plus basse

► Troubles du rythme cardiaque

► Tabac : risque multiplié par 1,5 à 2,5

► Diabète

- Excès de cholestérol

► Alcool : si forte consommation, le risque est multiplié par 3

► Obésité, sédentarité

► Contraception orale

5 Quels sont les symptômes des AVC ?

Les symptômes des AVC sont nombreux et varient en fonction du siège et de l'étendue de la lésion cérébrale. Ils surviennent brutalement. Il s'agit le plus souvent :

- d'une **faiblesse musculaire ou paralysie brutale** touchant face, bras et jambe d'un même côté du corps (hémiplégie) ;
- d'une **difficulté soudaine de langage** : difficultés pour parler
- d'un **trouble visuel** : perte brutale de la vision d'un œil, ou de la moitié voire de la totalité du champ visuel ;
- d'une **perte brutale de l'équilibre** associée à **des vertiges**.

D'autres symptômes peuvent survenir :

- **maux de tête violents**, inhabituels accompagnés de **nausées et de vomissements**,
- **troubles de la conscience** pouvant aller de la **somnolence au coma**.

L'hémorragie méningée ou sous arachnoïdienne se manifeste le plus souvent par un **mal de tête très intense de survenue brutale**.

Devant ces symptômes il faut appeler le centre 15 sans attendre.

Les américains proposent l'aide mémoire « FAST » (Face Arm Speech Time), que les professionnels sous l'égide de la Haute autorité de santé proposent d'utiliser en France.



**L'Accident Vasculaire Cérébral (AVC)
se caractérise par des signes d'apparition brutale**

FAST : pour mémoriser la conduite à tenir en rappelant les 3 signes évocateurs de l'AVC.

F **Face** : Déformation de la bouche ou engourdissement
Lorsque la personne sourit le sourire est asymétrique

A **Arm** : Faiblesse d'un côté du corps ou engourdissement (bras ou jambe)
Lorsque l'on demande à la personne de lever les 2 bras devant elle, l'un des bras ne peut être levé ou rester en hauteur, il retombe.

S **Speech** : Difficulté d'élocution
Lorsque l'on demande à la personne de répéter une phrase, elle a des difficultés à parler ou à comprendre

T **Time** : Téléphoner immédiatement au 15
Si une personne présente l'un de ces signes

Message dérivé de l'échelle préhospitalière de Cincinnati

6 La prise en charge en urgence

L'urgence médicale nécessite que le délai entre les premiers symptômes et la prise en charge soit le plus bref possible. Il faut dissoudre le caillot qui s'est formé et qui a bouché l'artère afin de rétablir une irrigation cérébrale correcte. C'est la thrombolyse ou fibrinolyse par voie intra-veineuse. **Celle-ci doit être envisagée dans les 3h (ou 4h30 selon l'âge) et le plus tôt possible dans cet intervalle.**

A cet effet, l'appel au Centre 15 est indispensable. Le transport du patient est alors adapté selon la rapidité de l'intervention et la situation géographique du patient.

Si le patient n'a pas de contre-indication à la thrombolyse, ce traitement peut être envisagé et le SAMU organise l'arrivée du patient pour une prise en charge immédiate.

La prise en charge est multidisciplinaire : urgentiste, biologiste, radiologue et neurologue.

En fonction des résultats des examens, et si la fibrinolyse est possible, celle-ci est réalisée selon le lieu de survenue de l'AVC, en Unité Neuro Vasculaire (UNV) ou dans les services d'urgence des établissements de recours, dotés d'un dispositif de téléavc, avant transfert vers l'UNV.

En cas de contre-indication à la thrombolyse, le patient est hospitalisé pour un bilan spécialisé. Un projet à visée rééducative en orthophonie, kinésithérapie, ergothérapie, neuropsychologie et social est alors organisé.

7 La prise en charge en Unité Neuro-Vasculaire

Les Unités Neuro-Vasculaires (UNV) sont des unités spécialisées dans la prise en charge des AVC.

Elles associent des lits de soins intensifs (SI) pour la surveillance initiale des patients venant de présenter un AVC et des lits spécifiquement dédiés à la prise en charge de cette affection.

Ces structures sont ouvertes 24h/24h et 7j/7j.

Les patients suspects d'AVC y sont pris en charge en urgence. Dès que le diagnostic est confirmé et la cause précisée les neurologues instituent très rapidement les traitements (dont la thrombolyse), initient la rééducation et organisent avec le patient et son entourage, le retour à domicile ou le transfert vers une unité de soins de suite et de réadaptation.

La prise en charge des patients en UNV permet de faire baisser la mortalité de 20 % et d'augmenter le nombre de patients ne gardant pas ou peu de séquelle de 20 %.

La filière AVC en région

L'entrée dans la filière de l'ensemble des AVC passe par une régulation par le 15, pour orientation vers un des cinq pôles hospitaliers du Réseau Neuro-vasculaire Haut-Normand, créé à l'initiative de l'UNV du CHU- Hôpitaux de Rouen :

► L'UNV de recours régional est celle du CHU de Rouen, associée à la neurochirurgie, la neuroradiologie et la chirurgie vasculaire :

- Dotée de 30 lits dont 6 lits en USI (unité de soins intensifs),
- Réalisation 76 thrombolyses en 2013, ce chiffre est en constante augmentation avec un doublement en 3 ans.
- L'équipe pluridisciplinaire est composée de 4 médecins spécialisés en pathologie vasculaire cérébrale :
 - 3 Praticiens-Hospitaliers dont les Dr Massardier et Dr Triquenot-Bagan, animateurs de la filière régionale,
 - 1 chef de clinique assistant,
 - une équipe paramédicale composée entre autres d'infirmières, aides-soignantes, de kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, diététicienne, assistante sociale.

- Sur place l'avis de spécialistes neuro-radiologues, cardiologues, neurochirurgiens, chirurgiens vasculaires est possible.
- Les patients accueillis à l'USI-UNV sont principalement issus de l'agglomération rouennaise ou sont adressés pour des prises en charge spécialisées de l'ensemble de la région Haute-Normandie.

- L'UNV du GHH, dirigée par le Dr Vaschalde, a une capacité totale de 20 lits dont 4 de soins intensifs.
- Au CH Eure Seine site d'Evreux, l'UNV prévue par le SROS n'est pas encore mise en place. Cependant une convention avec le CHU de Rouen a permis au moyen d'une télé expertise pour le diagnostic, de d'une téléassistance à la réalisation, la prise en charge des AVC par les urgentistes, en lien avec l'UNV de Rouen.
- Les neurologues du CHI Elbeuf peuvent intervenir au service d'urgence aux heures ouvrables. En dehors de ces horaires les patients sont pris en charge au CHU-Hôpitaux de Rouen.
- Au CH de Dieppe, en l'absence de service de neurologie sur place, un avis neurologique peut être pris grâce à un dispositif de télé AVC pour les AVC accueillis aux urgences grâce à une collaboration entre les urgentistes de Dieppe et l'UNV du CHU de Rouen. Les patients sont ensuite orientés vers le service de médecine et spécialités médicales de Dieppe ou l'USI-UNV du CHU selon le cas.
- Le maillage territorial d'aval en soins de suite et de réadaptation (SSR) et en particulier SSR spécialisés dans la prise en charge des affections neurologiques est assuré sur chacun des territoires de santé.

Des actions sont actuellement menées en lien avec l'Agence régionale de santé pour renforcer la filière de prise en charge en urgence, principalement par la formation et le recrutement de professionnels de santé, notamment neurologues et neuro-radiologues, et en complément par l'utilisation de la téléexpertise.

8 Quelle prévention pour les AVC ?

La prévention des AVC a un rôle très important et repose sur des règles simples :

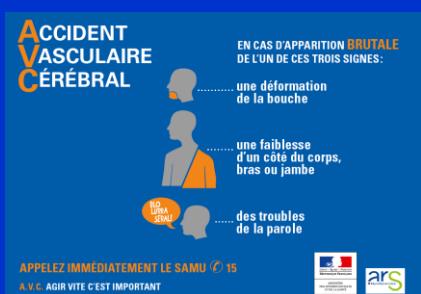
- Traiter les principaux facteurs de risque : **hypertension artérielle**, diabète, cholestérol
- Arrêter de fumer
- Adopter de bonnes règles d'hygiène alimentaire : régime équilibré, limiter le sel, le sucre et les graisses
- Exercer quotidiennement une activité physique équivalant à une marche soutenue de 30 mn
- Avoir un suivi médical régulier

9 Un poids financier considérable

- Le poids financier de l'AVC pour l'Assurance Maladie et la société est considérable*.
- Les dépenses sanitaires et médico-sociales annuelles sont estimées à 8,4 milliards d'euros
 - 5,9 milliards pour le secteur de soins
 - 2,4 milliards d'euros pour le secteur médico-social.
- La dépense moyenne annuelle par patient en affection de longue durée (ALD) « accident vasculaire cérébral invalidant » était estimée à 9 642 euros en 2004 (soit 14 % de plus qu'un patient sous ALD pour maladie d'Alzheimer)
- Le total des remboursements pour le patient en ALD AVC invalidant était estimé à 2 353 millions d'euros (soit 34 % de plus que l'ALD « maladie d'Alzheimer et autres»)

* Rapport Fery Lemonnier de Juin 2009 sur la prévention et la prise en charge des AVC en France

Dossier de presse - 27 octobre 2014



Accidents vasculaires cérébraux

AVC, agir vite c'est important

Contact presse

Adeline Caret - 02 32 18 31 74 - 06 47 07 32 17 - ars-hnordmandie-communication@ars.sante.fr